



Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Note 20:31

Date : Le 27 mai 2020

Destinataires : Présidents et agents administratifs
Associations locales et fédérées

Expéditeur : David Robinson, directeur général

Objet : **Cotisations des membres à verser en 2020-2021**

Vous trouverez ci-joint le barème des cotisations à verser à l'ACPPU en 2020-2021.

ASSOCIATIONS DOTÉES D'UNE STRUCTURE HIÉRARCHIQUE

Rang	Annuelles	Mensuelles
Professeur	239,08 \$	19,92 \$
Professeur agrégé	190,27 \$	15,86 \$
Professeur adjoint	154,58 \$	12,88 \$
Chargés de cours/Autres	146,21 \$	12,18 \$
PAC à temps partiel	46,91 \$	3,91 \$
Postdoctorants	50,03 \$	4,17 \$

ASSOCIATIONS SANS STRUCTURE HIÉRARCHIQUE

Échelle de salaire	Annuelles	Mensuelles
127 471 \$ et plus	239,08 \$	19,92 \$
103 741 \$ à 127 471 \$	190,27 \$	15,86 \$
98 199 \$ à 103 741 \$	154,58 \$	12,88 \$
98 198 \$ et moins	146,21 \$	12,18 \$
Temps partiel	46,91 \$	3,91 \$
Postdoctorants	50,03 \$	4,17 \$

Les cotisations perçues par l'ACPPU sont calculées en fonction d'un taux pour mille prédéterminé imputé aux salaires moyens des membres du personnel académique, tels qu'ils sont publiés chaque année par Statistique Canada pour chaque rang. Le taux pour mille de 1,5 a été approuvé par le Conseil en 1994 et est resté inchangé depuis lors.

En examinant les plus récentes données fournies par Statistique Canada, l'ACPPU a constaté des augmentations plus importantes que la normale dans les salaires moyens déclarés sur douze mois. Cela peut s'expliquer en partie par le rétablissement intégral de l'enquête du Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges (SPEUC) après que le gouvernement conservateur précédent en eut suspendu le financement.

Après avoir évalué l'impact sur les données déclarées du calcul en fonction d'un taux pour mille de 1,5, le Comité de direction a conclu qu'une augmentation de plus de 10 % serait trop lourde à porter pour les associations membres à l'heure actuelle. Par conséquent, le Comité de direction a recommandé d'abaisser le taux pour mille à 1,425 dans l'année en cours et de l'augmenter graduellement à 1,5 sur les trois prochaines années. L'actuel barème des cotisations qui figure en annexe a été déterminé en fonction d'un taux pour mille de 1,425.

Le taux pour mille et le budget de l'ACPPU pour 2020-2021 seront soumis à l'examen du Conseil à sa prochaine assemblée.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la présente note.